

Atton

Info n° 23



Fête de la Musique



Rendez-vous le 21 juin à partir de 18h

1er semestre 2009

Le Mot du Maire



Vous pourrez prendre connaissance dans les pages qui suivent des résultats de l'exercice 2008 et du budget 2009. Nous tenons à vous rendre compte aussi régulièrement que possible de la répercussion financière de nos actions, synonyme de la plus grande transparence.

Vous aurez peut-être retenu le nombre d'habitants dernièrement recensés, notre village grandit et évolue avec ses 780 habitants (643 au dernier recensement).

Préserver l'environnement ne signifie pas pour nous le fait d'accumuler des clichés. Nous avons démarré avec le chemin de Bré la création de chemins piétonniers proches du village.

Le programme de rénovation de l'Eglise d'Atton a permis d'afficher clairement nos racines profondes, la paroisse représente désormais une invite supplémentaire à notre patrimoine sacré.

Aider les petits à prendre un bon départ est pour nous un gage de notre volonté permanente d'encourager la jeunesse tout en faisant bénéficier les parents de lieux d'accueil de grande qualité pour leurs enfants. Après la mise en place d'un périscolaire à l'école maternelle, la création d'une crèche, en cours d'étude, devrait répondre à cette volonté. Je vous en parlerai plus longuement quand notre dossier aura été approuvé par les partenaires en particulier la caisse d'allocations familiales et la région.

La rénovation de l'ancien presbytère répondra également à un de nos objectifs majeurs qu'est la mise en valeur et l'embellissement des bâtiments publics, particulièrement ceux situés au centre du village.

Dans la perspective des vacances d'été qui approchent, et pour oublier quelques instants la crise économique, nous célébrerons la fête de la musique, comme depuis plusieurs années. Retrouvons nous tous rue de la mairie, le 21 juin, c'est un temps fort auquel la municipalité attache une grande importance.

Bonne lecture et bonnes vacances à tous,

Le Maire d'ATTON,

Gérard LIGER

Passages du Jury
pour les maisons
fleuries :
- les dimanches 28
juin et 23 août 2009

Sommaire

Le Mot de Maire	2
Délibérations du Conseil municipal	3
Budget 2009	6
Associations Familiales Rurales	8
AFR Atton	9
Tennis de table	9
Le maintien en forme	9
Les cours de Hip-Hop	9
Les cours de guitare	9
Manifestations qui ont eu lieu depuis le dernier éditorial	10-11
Manifestations à venir	12-13
Club Cyber Atton	14
Club de la joie de vivre	15
OPAH	16
Football club Atton	17
Infos pratiques	18
Le CCAS	19
Le Comité des Fêtes	19
La déchetterie	20-22
Activités à venir	23
Cabinet médical	23



Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 07 janvier 2009 :

Etude de faisabilité d'une crèche inter-entreprises, inter-communales.

Le projet de création d'une crèche inter-entreprises, inter-communales, localisée à Atton, nécessite de conduire, en 2009, une étude diagnostic des besoins et de faisabilité de l'opération, avant d'envisager, fin 2009 – début 2010, le démarrage des travaux, pour une mise en service probable en septembre 2010.



Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Acceptent de faire réaliser cette étude
- Confient cette mission à l'association Familles Rurales 54 pour un prix de 7 500 €
- Sollicitent une subvention auprès du Conseil Régional.

Adopté à l'unanimité

Dérogation au repos Arvato

Une personnalité d'Atton nous a quitté. Monsieur Henri Lemaire, maire de la commune de 1973 à 1995 est décédé dimanche 17 mai. Le Conseil Municipal par l'intermédiaire de son maire Gérard Liger lui a rendu hommage, mercredi 20 mai, lors de la célébration chrétienne en l'église Saint-Germain-l'Auxerrois d'Atton, trop petite en la circonstance.



Après examen du dossier communiqué par la Direction Départementale du Travail de Meurthe-et-Moselle, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Donne un avis favorable à la dérogation suivante : travail des employés d'Arvato les dimanches de février 2009 (service informatique).

Adopté à l'unanimité

Convention d'adhésion prévention et santé au travail avec CDG 54

Monsieur le Maire propose de renouveler la convention qui définit les conditions selon lesquelles s'établissent et s'organisent, entre la collectivité et le centre de gestion les relations relatives à la prévention et la santé au travail pour les agents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte les termes de la convention proposée par le centre de gestion.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention en question.

Adopté à l'unanimité

Enseignement 1er cycle – Secteur de Pont-à-Mousson – Modification des statuts

Monsieur Le Maire fait part du rapport du Président du SIS de PAM concernant les nouveaux statuts.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Acceptent les nouveaux statuts.

Adopté à l'unanimité

Recensement 2009

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,
Vu le décret n°2003-485 du 05 juin 2003 relatif au recensement de la population,
Vu le décret n°2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

Considérant la nécessité de désigner un agent coordonnateur et de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement 2009.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décident de créer deux postes d'agents recenseurs afin d'assurer les opérations du recensement 2009, ils recevront 11€ brut de l'heure, frais de transport compris.

Adopté à l'unanimité

Séance du 12 mars 2009 :

Compte Administratif 2008

Commune et assainissement

Le 1er adjoint présente le compte administratif, qui se présente comme suit, pour l'année 2008 :

COMMUNE

Réalisation de l'exercice

- Dépenses 2008 : 522 092,30 €
- Recettes 2008 : 559 964,63 €
- Excédent global de clôture : 37 872,33 €

ASSAINISSEMENT

- Résultat reporté : 56 291,37 €
- Dépenses totales : 197 185,88 €
- Recettes totales : 204 712,97 €
- Excédent global de clôture : 63 818,46 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :
Approuve le compte administratif 2008.

Adopté à l'unanimité

Budget primitif 2009 commune et assainissement

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif 2009 qui se résume comme suit :

COMMUNE

- Dépenses d'investissement : 270 000,67 €
- Recettes d'investissement : 270 000,67 €
- Dépenses de fonctionnement : 413 987 €
- Recettes de fonctionnement : 413 987 €

ASSAINISSEMENT

- Dépenses d'investissement : 127 057,26 €
- Recettes d'investissement : 127 057,26 €
- Dépenses d'exploitation : 104 178,95 €
- Recettes d'exploitation : 104 178,95 €

Adopté à l'unanimité

Taux des 3 taxes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe le taux des 3 taxes locales pour l'année 2009 :

- Taxe d'habitation : 6,84 %
- Taxe foncière (bâti) : 8,67 %
- Taxe foncière (non bâti) : 18,18 %
- Taxe professionnelle : néant (T.P.U.)

Soit un produit global attendu de 146 800 €

Adopté à l'unanimité

Subventions communales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe le montant des subventions pour 2009 :

- C.C.A.S. : 1 000 €
- F.C. ATTON : 1 700 €
- Comité des fêtes : 7 000 €
- F.R.A.A Familles Rurales : 5 200 €
- Club des anciens : 900 €
- Cyberatton : 700 €
- Assainissement : 10 000 €

Adopté à l'unanimité

Aménagement complémentaire chemin de Bré

Dans sa séance du 15 septembre 2008, le Conseil Municipal avait accepté dans le cadre d'aménagement global des sentiers piétonniers de retenir le schéma proposé par l'ADEVAL et de commencer par l'aména-



gement du chemin de Bré.

Dans sa séance du 13 novembre 2008, le Conseil Municipal avait autorisé le Maire à signer la lettre de notification du marché à l'entreprise ECTP pour la 1ère partie pour un montant de 29 896,05 €.

Les travaux nécessaires à cet aménagement ont donné lieu à un appel d'offres complémentaire, examiné par la commission travaux.



Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Autorisent Monsieur le Maire à signer le devis complémentaire à cette même société pour un montant de 25 034 € HT.

Ces dépenses ont été inscrites au budget 2009 de la commune.

Adopté à l'unanimité

Achat en substitution de la commune

d'ATTON de l'ancien presbytère par l'EPF Lorraine (Etablissement Public Foncier de Lorraine)

Le Maire rappelle les termes de la délibération votée à l'unanimité du Conseil Municipal lors de la séance du 13 novembre 2008. Cette délibération autorisait le Maire à user de son droit de préemption pour le bâtiment de l'ancien presbytère situé 3 rue des Dames.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Sollicite l'intervention de l'EPF Lorraine pour se substituer à la commune en vue de l'acquisition de ce bien.
- Autorise le Maire à signer la convention avec cet organisme.

Adopté à l'unanimité

Renouvellement de la convention du PEL

Le Maire propose de renouveler le contrat d'animation jeunesse territorialisée qui le lie avec les communes du Valmont et du Froidmont sur une période de 3 ans. Cette politique jeunesse implique des aides de la région et du département en vue de proposer des activités aux enfants dans des associations ou des écoles.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Autorisent le Maire à renouveler ce contrat.

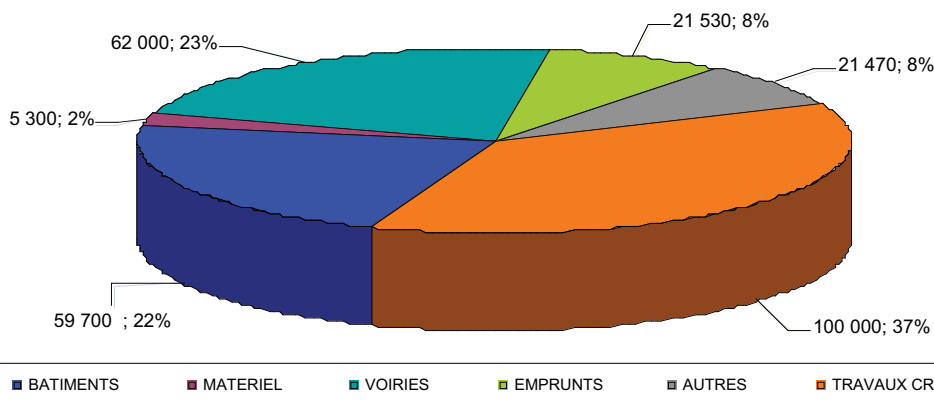
Adopté à l'unanimité



Budget 2009

Budget Prévisionnel 2009 INVESTISSEMENTS DÉPENSES

270 000 €



BÂTIMENTS : Peinture et horloge de l'église, chauffage salle informatique, portes et stores salle polyvalente.

MATERIEL : Informatique et stand

VOIRIES : Trottoirs rue de Scarpone et chemin de Bré

TRAVAUX : Début des travaux de la crèche

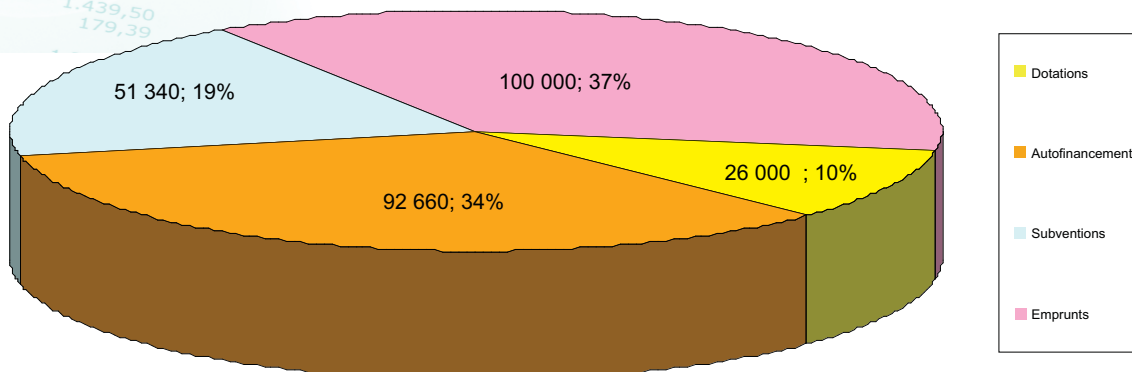
EMPRUNTS : Remboursement du capital

AUTRES : Amortissements, dépenses imprévues, ingénierie



Budget Prévisionnel 2009 INVESTISSEMENTS RECETTES

270 000 €



DOTATIONS : FCTVA 20800 ET TLE 5200

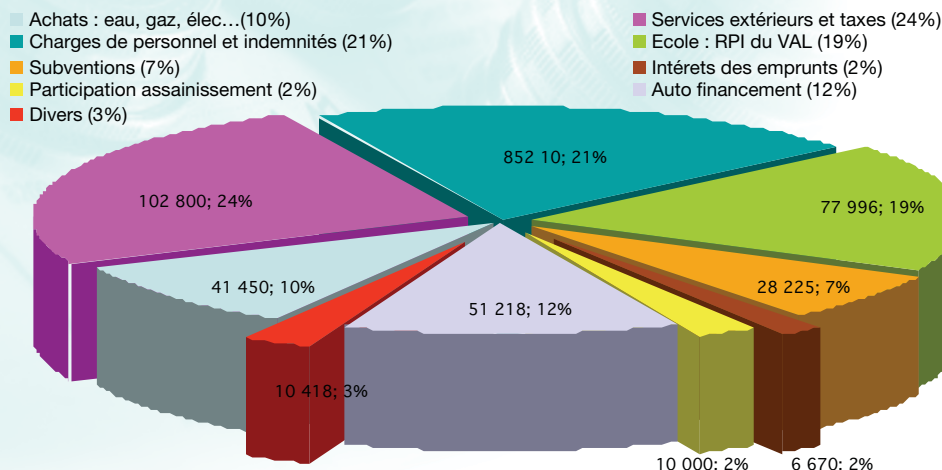
AUTOFINANCEMENT : excédent N-1 41442, virement section de fonctionnement 51218

SUBVENTIONS : Etat 10 000 €, Région 13 750 €, Département 27 590 €

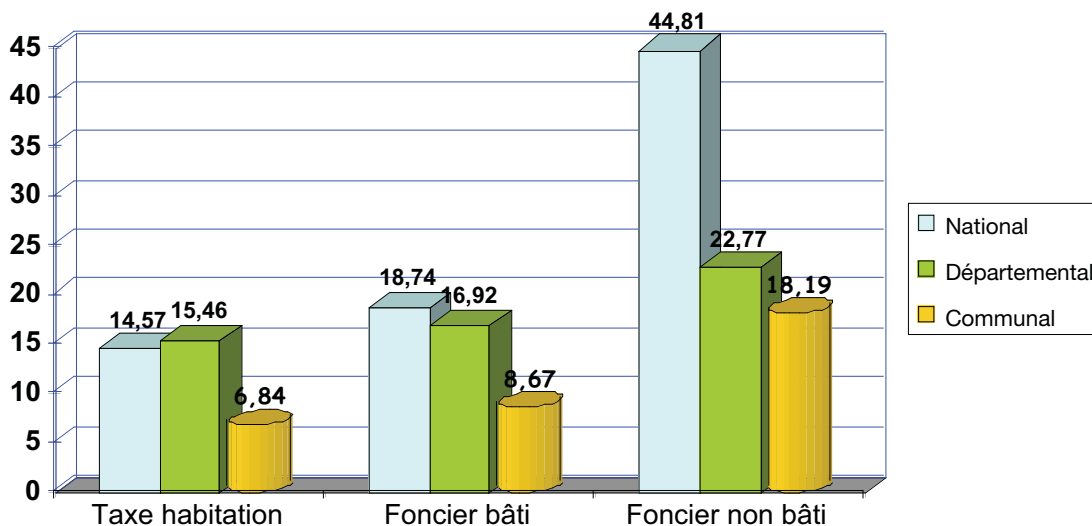
EMPRUNTS : Travaux crèche

Budget Prévisionnel 2009 FONCTIONNEMENT DÉPENSES

413 987 €



Niveau des 3 taxes – ATTON



Le foncier bâti, non bâti et la taxe d'habitation sont perçus par la commune.

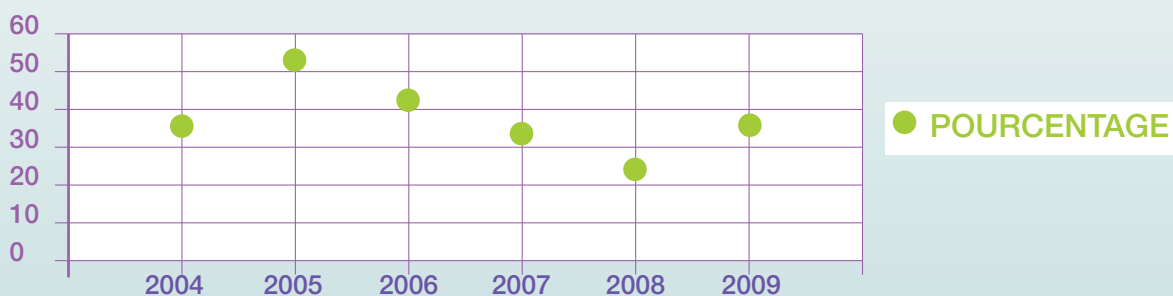
La taxe professionnelle est perçue par la communauté de communes du pays de Pont-à-Mousson.

Revenu 2008 des 3 taxes en valeur absolue : 146 800 €

- Taxe d'habitation	: 40 534 €
- Taxe foncière (bâti)	: 98 231 €
- Taxe foncière (non bâti)	: 8 035 €

COMMUNE D'ATTON - ETAT DE LA DETTE

Année	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Montant de la dette en capital	98 492 €	157 367 €	134 444 €	111 996 €	98 492 €	168 875 €
Total de recettes de fonctionnement de l'année	278 000 €	298 841 €	320 465 €	337 660 €	373 842 €	413 987 €
Pourcentage d'endettement	35,43 %	52,66 %	41,95 %	33,17 %	24,13 %	37,24 %



Association Familles Rurales

L'A.F.R. ATTON, c'est votre association « Familles Rurales » locale avec pour vocation principale la mise en place et l'animation d'activités de loisirs pour toute la famille et pour toutes générations.

Déjà un semestre écoulé et depuis l'Assemblée générale du 24 novembre 2008, l'association a changé de président et voici sa nouvelle composition du bureau :

Présidente : Hélène (dit Mylène) GUERZONI

Secrétaire : Nadine MOTTON

Trésorière : Agnès GOLAB

Vice-président : Jean-Christophe LANNO

Secrétaire adjointe : Christine CIUFFREDA

Trésorière adjointe : Pierrette MORIN

Et les membres : Georges BENOIT, Martine BENOIT, Michèle FAUCHER, Olivier GUEDRA, Chantal LEJEAU, Patrick PAWLAK, Michèle PETITJEAN, Myriam PETITJEAN, Thierry ROUYER.



MERCI à la nouvelle équipe et bienvenue aux nouvelles venues.

Petit clin d'œil

pour le départ de Michèle FAUCHER qui a tenu les comptes de l'association depuis 17 ans et plus exactement depuis le 14 mars 1992. **UN GRAND MERCI A ELLE.**



Que vous soyez nouvel arrivant à ATTON ou pas, la vie du village ne vous laisse pas indifférent, vous voulez faire partie de l'association, laissez vos nom, prénom, adresse et n° téléphone à l'adresse mail suivante :

afratton@orange.fr.

Vous pouvez également vous renseigner et prendre contact pour les activités déjà mises en place, sur place auprès des animateurs aux horaires de fonctionnement ou sur le site de la mairie d'Atton (<http://www.atton.fr> -

onglet Associations - Familles Rurales), à savoir :

- Tennis de table pour ados et adultes : les lundis de 20h30 à 22h30
- Maintien en forme : les mardis et mercredis de 20h30 à 21h30
- Cours de guitare : les mardis de 17h à 22h par séquences d'une 1/2 heure par élève
- Cours de Hip-Hop : les mercredis de 19h à 20h30
- Club de la Joie de Vivre : les jeudis de 14h à 18h pour les aînés(es) et retraités(es).
- Club informatique « Cyberatton » :
 - les lundis après-midi de 13h30 à 16h30 et de 20h30 à 22h
 - les mercredis de 19h à 20h30
 - les vendredis de 20h30 à 22h

COUT DE L'ADHESION A L'ASSOCIATION D'ATTON POUR L'ANNEE

20 € par FAMILLE

15 € pour PERSONNE AGEE SEULE, VEUVE ou VEUF

Chaque carte délivrée est assortie d'un reçu fiscal (66 % du coût de la carte en 2009).

La période de validité court de septembre jusqu'à fin novembre de l'année suivante, à la date de l'Assemblée Générale.

Actuellement, 90 familles sont adhérentes et l'année n'est pas encore finie.

Activités Ponctuelles

LE TENNIS DE TABLE est toujours très apprécié des adeptes qui se retrouvent réguliè-



ment les lundis soir de 20h30 jusqu'à 22h30/23h – Adultes et ados, femmes et hommes, ils sont entre 8 et 12 éléments, quelques fois plus, jusqu'au record absolu : 20, à disputer, toujours dans la bonne humeur, sans concession, des parties en simples et en doubles. Bien sûr les meilleurs, les plus réguliers techniquement, arrivent toujours à s'imposer non sans concéder quelques sets à leurs challengers qui les poussent dans leurs derniers retranchements. Régulièrement 3 tables sont déployées (on peut donc



jouer à 12, 6 équipes de double) le soir où l'effectif présent était de 20 joueurs, il a fallu installer 5 tables et c'était encore jouable, mais tout juste !!!

Raquettes et balles sont disponibles sur place.

LES COURS DE HIP-HOP :



Un petit groupe a su garder le cap et a pu assurer le spectacle et témoigner de ses capacités à l'occasion des 40 ans de l'association le 28 mars ainsi qu'aux 60 ans de la Fédération de Familles Rurales le 17 mai à Einville au Jard.



ENCORE MERCI ET BRAVO A EUX .

LE MAINTIEN EN FORME,

dirigé sous la houlette d'Emelyne GEOFFROY, une bonne trentaine d'adeptes se retrouvent les mardis soir à la séance d'aérobic + renforcement musculaire + étirements et les mercredis soir pour la séance de STEP.

Le rythme devient de plus en plus soutenu et tous ces efforts sont bénéfiques et permettent d'évacuer le stress de la vie courante et surtout de se maintenir en forme.

Un changement est annoncé pour la rentrée, Emelyne arrêtant sa participation à ATTON, sera remplacée par Caroline

KASUNIC qui n'est pas une inconnue pour avoir déjà remplacé Emelyne lors de son congé de maternité.

Autre changement, les séances auront bien lieu les mardis de 20h30 à 22h00 et les jeudis de 20h30 à 21h30.



LES COURS DE GUITARE

toujours assurés par Alain GREINER, professeur, intermittent du spectacle, ont lieu dans la salle Gaston BART les mardis entre 17h30 et 22h à raison de une demi-heure par élève. Faites le compte : ils sont donc

9 ados et adultes. Certains d'un même niveau regroupent leur demi-heure pour bénéficier de l'heure complète. Anciens et débutants participent également à des ateliers de groupes leur permettant de préparer des concerts. C'est l'occasion pour eux de se retrouver « en spectacle » avec percussionnistes, cuivres, instruments à vent, chanteurs comme ce fut le cas lors de la « Fête de la Musique » ou encore pour les « 40 ans de l'AFR ATTON », où leurs prestations ont été fort applaudies. Ces musiciens reçoivent une formation de base artistique complète.

Pour cela l'AFR ATTON s'inscrit en partenariat avec l'école de musique du CARREFOUR DES JEUNES DU GRAND VALMON dont le siège est à LANDREMONT. Les élèves adhérents de l'AFR ATTON bénéficient du partenariat de la Communauté de Communes du Pays de Pont-à-Mousson.



Manifestations qui ont eu lieu depuis l

14 FEVRIER



Le 18^{ème} rendez-vous des Amoureux

Après 17 années d'existence, le repas dansant de la Saint-Valentin de Familles Rurales connaît toujours le même succès car

samedi soir la salle polyvalente Emile-Gallé affichait complet.

La présidente a accueilli les 120 valentins et valentines dans un magnifique décor composé par les bénévoles et dont les couleurs renouvelées chaque fois, associaient cette année chocolat, vanille et vert pomme.



Entre chaque plat, les couples d'amoureux occupèrent la piste qui ne désemplit pas jusqu'à la fin grâce à l'excellente animation de l'orchestre Double Face. Après le dessert, la brigade d'Eric le traiteur fut fort applaudie.



10

21 MARS

Le public a dit Amen à «Ainsi-soit-il»

Samedi soir, le Théâtre Amateur Delmois dont le succès ne se dément pas a fait le plein de la salle Emile-Gallé. Les adeptes de Thalie (muse de la comédie) ne s'y sont pas trompés car avec « Ainsi-soit-il », la pièce de Jean-françois Champion, qui est un champion de la comédie de boulevard, ils se sont dilatés la rate pendant deux heures.



Le père Fagol qui a découvert un trésor en plantant un pêcher devient la proie d'envieux et de prédateurs, une journaliste intégriste nymphomane, un faux évêque bandit corse et en plus il apprend dans la même journée qu'il est père et grand-père.

Tous les éléments étaient réunis pour déclencher une hilarité entretenue par les quiproquos et les rebondissements qui se succédaient à un rythme d'enfer. Le pauvre prêtre qui ne savait plus à quel saint se vouer, a reçu l'aide divine car finalement personne n'a profité du trésor.



Une bénédiction aux huit comédiens, qui en se mettant dans la peau de leur rôle se sont amusés autant que le public qui avec son immense ovation finale a dit «Amen» à la pièce et à ses interprètes.



Avec Laurent HOUZELLE, Jean-Claude MARCHAL, Mikael SAUNIER, Audrey DEHAIS, Brigitte THALMANN, Monique GUDIN, Roger GUDIN, Eric Oger

28 MARS 2009

Familles Rurales d'ATTON fête ses 40 ans

Samedi après-midi, dès 14 h, la salle polyvalente Emile-Gallé a vu défiler adhérents et amis venus admirer la rétrospective des 40 ans d'activités de l'association d'Atton de «Familles Rurales». L'exposition réalisée par Cyber@tton était composée de nombreux panneaux ornés de milliers de photos et d'articles de presse. Les visiteurs venaient se reconnaître et évoquer les souvenirs entre eux car les adultes d'aujourd'hui étaient les abeilles des ruches d'hier. Conjointement des vidéos étaient visibles sur télévisions et des diapositives étaient projetées dans la salle attenante Gaston-Bart.



Manifestations à venir

Le Prochain "Accueil de Loisirs"

pour enfants de 3 ans à 11 ans aura lieu du 6 au 31 juillet dans les locaux d'ATTON (salle Emile GALLE et ses annexes – Partie de locaux du périscolaire du RPI du VAL et cour de l'école maternelle).

Horaires : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 avec la disponibilité de restauration sur place le midi (menu type : hors d'œuvre, viande ou poisson avec garniture, fromage, dessert, pain et boisson) et, pour tous, goûter en après-midi. Pique-nique traiteur pour les sorties à la journée.

Un accueil (tarifié à la 1/2 heure) est possible de 8h00 à 9h00 et de 17h00 à 18h00.

Equipe d'animation : Dirigée par Syndie AMBS, elle se composera, au minimum, de 4 animateurs titulaires ou stagiaires BAFA.

Capacité d'accueil : 52 enfants à la journée (48 si plus de 16 enfants de moins de 6 ans).

Au programme :

- Sorties piscine de Pont-à-Mousson les mardis matin 7 – 21 – 28 juillet
- Sorties à la journée, avec repas (pique-nique traiteur) et supplément de participation, les vendredis 10 – 17 – 24 et 31 juillet en principe vers les sites de BONZEE, AMNEVILLE, PARC DE HAYE, FRAISPERTUIS.

Le projet éducatif de l'Association :

- Amener l'enfant à découvrir des pratiques d'activités éducatives et ludiques (travaux manuels, observation de l'environnement, sport) variées en intérieur et extérieur des locaux.
- Respect des temps calmes, dont sieste pour les plus petits.
- Favoriser la tolérance, l'expression et la solidarité en équipes, la reconnaissance de la diversité et de la complémentarité.
- Permettre à l'enfant de développer son esprit d'initiative et de valoriser son comportement participatif.

TARIFICATION :

La carte 2009 d'adhérent FAMILLES RURALES est obligatoire. Les familles non adhérentes peuvent se la procurer sur place : 20 € la carte familiale.

« La CAF impose aux organisateurs d'Accueil de Loisirs de moduler les tarifs en fonction des ressources financières des familles et limite l'aide accordée aux familles en plafonnant la dotation attribuée aux organisateurs ».



LES ENFANTS SONT ACCUEILLIS A LA SEMAINE COMPLETE

- 5 jours les semaines 1, 3 et 4 ; 4 jours la semaine 2 (fermeture le 14 juillet) sur la base journalière de 10,50 € sans repas et 15 € avec repas.

Les participations CAF (Prestation de Service et Aide aux Temps Libres) sont immédiatement déduites aux bénéficiaires sur justification. Chèques Vacances acceptés.

Des fiches d'inscription sont disponibles auprès de :

- Syndie AMBS ou Emmanuelle PRUD'HOMME (Ecole et Périscolaire d'ATTON)

- Georges BENOIT
19 rue de Nomeny – Tél 03 83 81 38 27

- Secrétariat de Mairie d'ATTON
Tél : 03 83 82 11 72

14^{ème} brocante/vidé greniers de la fête patronale à Atton. Dimanche 30 Août

L'AFR ATTON et toutes ses équipes de bénévoles seront sur le pont dès les premières lueurs du jour jusqu'au crépuscule !!!

AMBIANCE :

Sur place :

- dès 8h00 du matin vous pourrez « petit déjeuner » sur le stand buvette-restauration de l'AFR (devant l'Eglise,



face à la Mairie)

- le midi restauration chaude avec frites - barbecue et buvette en plein air ou sous chapiteau
- animation permanente et tombola sur le stand AFR avec aussi BUVETTE (café, bière, jus de fruits, coca, eau, etc...)

TARIFS D'IMPLANTATION (*) DES STANDS DE LA BROCANTE RUE DES DAMES

(*) Aucune personne non agréée par la Mairie et l'Association FAMILLES RURALES d'ATTON ne pourra prétendre s'installer au titre de participant au déballage BROCANTE-VIDE GRENIERS sur le territoire d'ATTON ce jour du 30 août 2009.

10 € les 5 mètres linéaires sur les trottoirs aux espaces signalés.
1,50 € le mètre supplémentaire

1/2 TARIF pour les RESIDENTS ATTONAIS

MISE EN PLACE DES STANDS à partir de 6h00

FIN DE LA MISE EN PLACE (**) à 8h00



** (Tout stand réservé qui ne serait pas occupé par son locataire à 8h pourra être attribué à un autre locataire s'acquittant du droit de place).

A partir de 8h00, la Rue des Dames sera absolument piétonne, interdite à tous véhicules !!!

FIN DE LA BROCANTE : 18h30

Pour tout renseignement complémentaire et demande d'inscription :

- M. Georges BENOIT
19 rue de Nomeny
54700 ATTON
Tél : 03 83 81 38 27

- Secrétariat de Mairie d'ATTON
Tél : 03 83 82 11 72

Le Club Informatique "CYBERATTON"

MI JANVIER Travaux de chauffage du Club Informatique

Pour la bonne cause, le club s'est vu fermer ses portes pendant une semaine pour laisser place aux travaux de chauffage. Ils furent les bienvenus car le matériel commençait à tousser ainsi que les adhérents. Il a fallu mettre à vide la salle. UN GRAND MERCI AUX DEMENAGEURS



11 AVRIL 2009 Rénovation d'ordinateurs à Cyber@tton

Après presque cinq années d'existence, Cyber@tton commence à s'essouffler. Le nombre d'adhérents est passé de 60 à 30 dont 12 Attonais et le nombre d'animateurs a également diminué de moitié. Les animateurs doivent s'adapter au désir des adhérents, comme l'initiation de base est la plus demandée. Le parc d'ordinateurs a besoin d'être remis au goût du jour même s'il n'a tourné que 6 à 7 heures par semaine.

François lung avait lancé une invitation pour s'initier à la rénovation d'ordinateurs, comme personne n'est venu, les



animateurs ont mis la main à la pâte. La remise à neuf de 4 machines revient à 1400 €, un kit de rénovation comprenant une carte mère, un processeur, une carte graphique, des barrettes de mémoire, une alimentation et un disque dur. Dans la mesure du possible, le vieux matériel, encore compatible a été réparti sur les 8 autres postes que constitue la salle. Afin de favoriser les logiciels libres de droits, les postes sont installés avec la suite bureautique Open office.

L'opération nettoyage de printemps s'achève avec un tri sélectif à la déchetterie de vieux ordinateurs, qui avaient été généreusement donnés, à la création du club. Alors maintenant, n'en jetez plus ! Les adhérents exigent du matériel performant.



Le Club recherche des animateurs, administrateurs et techniciens, postes ouverts aux personnes de l'extérieur. Le club est ouvert l'après-midi du lundi et les soirs du lundi, mercredi et vendredi.

Le Club de "La Joie de Vivre"

29 JANVIER

La galette de la Joie de Vivre



Tous les ans, lors de la traditionnelle galette des rois, le club de "La Joie de Vivre", présidé par Hélène GUERZONI invite Gérard LIGER, maire, son épouse et le président de Familles Rurales, Patrick PAWLAK représenté cette année par Georges BENOIT, président honoraire. En ce jeudi après-midi, à la salle Gaston Bart, anciens et invités ont dégusté d'excellentes parts de galette. Le sort a désigné quatre reines qui ont été aussitôt couronnées et l'assemblée a levé le verre de l'amitié en leur honneur.

24 FEVRIER

Sortie publicitaire à AMNEVILLE

Au programme de cette très belle journée ensoleillée, nos 33 inscrits ont pu apprécier à leur arrivée vers 9h d'un petit déjeuner copieux, suivi à 10h15 d'une démonstration de produits de bien-être et à 12h15 d'un déjeuner et pendant le dessert une tombola a été organisée. Les lots offerts aux gagnants étaient 20 boîtes de cannettes cuisinées d'environ 3 kg et les perdants sont repartis avec tabliers et maniques. A 15h, départ pour le casino jusqu'à 17h15 puis retour dans notre village.



8 MARS

Le loto de "La Joie de Vivre" fait le plein

En ce dimanche après-midi, le super loto du club "La Joie de Vivre" a fait le plein de la salle Emile Gallé à la grande satisfaction de la présidente Hélène GUERZONI.



Le suspense a été maintenu tout au long des 21 lots mis en jeu par Georges qui tournait la sphère magique et Denis qui annonçait les numéros sortis. Bien que bénévoles, les deux animateurs opéraient comme des professionnels et pas une seule boule n'est tombée. Au premier entracte, les enfants ont gagné des ballons de foot et de rugby grâce à des parties gratuites. Réservé pour la fin le gros lot, un bon d'achat de 250 €, fut gagné par une personne de Dieulouard.



16 MARS

Le goûter amélioré de Pâques

Le Club n'oublie pas ses adhérentes et les voilà récompensées pour un magnifique décor et goûter en cette occasion de Pâques.



19 MARS

Le repas au restaurant le Petit Gourmandin



Changement de cadre en ce jeudi, le groupe s'est donné rendez-vous au restaurant avant de débiter l'après-midi.

Le Club fermera ses portes le 25 juin prochain durant les vacances d'été et reprendra le jeudi 3 septembre de 14h à 18h à la salle Gaston Bart.

Nous serions heureux d'accueillir toute personne voulant passer et partager quelques agréables jeudis après-midi.

Pour le 2ème semestre, l'éventuelle sortie n'est pas encore programmée.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE PONT A MOUSSON : AVEC L'OPAH, 3 ANNEES POUR DYNAMISER LA REHABILITATION DU PARC PRIVE

Après une année d'étude (rappel : une enquête a été réalisée auprès de tous les propriétaires en 2008), l'avis favorable est tombé : la Communauté de Communes du Pays de Pont-à-Mousson a pu signer avec l'Etat et l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) une convention d'OPAH.

Gros plan sur cette opération à enjeux pour le territoire.

Comme son nom l'indique, l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) a pour objectif premier d'améliorer l'habitat ancien (15 ans et plus) en encourageant les propriétaires privés à réaliser des travaux de rénovation des logements qu'ils occupent ou qu'ils destinent à la location.

Tous les travaux de mise aux normes de confort (sanitaires, isolation, chauffage, électricité), de réhabilitation (réfection de toiture, remplacement de menuiseries, ...), ou d'adaptation au handicap ou à la perte de motricité (remplacement de baignoire par une douche, monte-escalier, ...) peuvent ainsi bénéficier de subventions de l'ANAH, sous certaines conditions :

- travaux réalisés par des entreprises qualifiées,
- plafonds de ressources pour les propriétaires occupants, plafond de loyer pour les logements locatifs.

Concrètement, la Communauté de Communes, sur la base d'un objectif de 170 logements à réhabiliter, a obtenu de l'ANAH la réservation d'une dotation de 800.000 € de subventions pendant trois ans, c'est-à-dire jusqu'au printemps 2012 :

- Les aides pour les propriétaires occupants peuvent représenter de 20 à 70 % du montant des travaux plafonné, selon les ressources des familles et la nature des travaux envisagés
- Les subventions sur le parc locatif s'échelonnent sur les mêmes bases, selon les travaux prévus et l'engagement pris par le propriétaire en termes de plafonnement du loyer après rénovation.

La Communauté de Communes a mandaté le Centre d'Amélioration du Logement de Meurthe et Moselle (CAL) pour assurer l'animation de cette opération. Le rôle du CAL est d'être l'interlocuteur des propriétaires privés dans leurs projets de travaux sur différentes missions : informations techniques et administratives sur les aides, leurs conditions d'obtention et les démarches à entreprendre, études de faisabilité et montages financiers, assistance à la constitution des dossiers.

Pour toutes informations sur les aides auxquelles vous pourriez prétendre, le CAL assure un accueil téléphonique (03 83 30 80 60 tous les après-midis), et des permanences régulières en mairie.

Vous pouvez vous rendre, sans rendez-vous, aux permanences tenues dans les mairies de notre Communauté de Communes. En voici le planning :

2ème et 4ème mardis du mois :

9h30 – 10h30 : Pont-à-Mousson

11h00 – 12h00 : Blénod-lès-Pont-à-Mousson

3ème mardi du mois :

9h30 – 10h30 : Norroy-lès-Pont-à-Mousson

11h00 – 12h00 : Atton

13h30 – 14h30 : Montauville

15h00 – 16h00 : Port-sur-Seille

Avec cette opération qui s'adresse aux propriétaires privés, la Communauté de Communes souhaite créer de bonnes conditions pour mettre en œuvre un volet important de sa politique de l'habitat portant sur l'amélioration du parc de logements existants et du cadre de vie. Aussi, n'hésitez pas à contacter sans attendre l'équipe du CAL, que vos projets de travaux soient immédiats ou à plus longue échéance.

Football Club ATTON

Le bureau

Président : Jean-Louis Geoffroy
Vice-président : Ghislain Ansement
Trésorière : Nathalie Geoffroy
Secrétaire : Priscilla Geoffroy
Secrétaire adjointe : Delphine Chery

Les Effectifs

Equipes Seniors : les deux équipes Seniors A et B totalisent une quarantaine de licenciés. Elles évoluent dans le championnat de district Meurthe et Moselle Sud.

A deux journées de la fin, l'équipe A est 4e du groupe A de PPD avec 19 points et l'équipe B est 8e du groupe E de 3e division avec 14 points.

Equipes jeunes : les équipes de Débutants et de Poussins comptent respectivement 6 et 10 joueurs.

L'équipe Débutants a pris part à de nombreux plateaux dont deux à domicile et pour ces jeunes plein d'ardeur, peu importe le score,

l'important étant de se faire plaisir.

Les Poussins font la fierté du club, car ils terminent 1er de leur groupe en ayant subi une seule défaite.

Les entraîneurs :

Chez les Seniors, l'équipe A est entraînée par Ghislain Ansement et Patrick Pilarczik et l'équipe B par Serge Boffin et Jean-Louis Geoffroy.

Les équipes de jeunes ont pour entraîneurs Olivier Chery et Manuel Gatica.

Les Arbitres :

Les deux arbitres du club sont François Blaise et Etienne Eddy.

Les manifestations passées :

Réveillon de la Saint-Sylvestre : les joyeux réveillonneurs ont passé une excellente soirée grâce à l'animation du dynamique DJ Eric Massicot.

Loto du 4 avril : si la salle Emile-Gallé n'avait pas fait le plein, les deux compères Jean-Louis et Olivier ont su maintenir l'ambiance et tous les lots ont été gagnés.

Les manifestations à venir :

Dimanche 12 juillet : concours de pétanque.

Mardi 14 juillet : méchoui.

Dimanche 23 août : challenge Damien Boffin.

Du samedi 29 au lundi 31 août : fête patronale, concours de quilles.

Samedi 5 décembre : soirée loto.

Jeudi 31 décembre : réveillon de la Saint-Sylvestre.



Equipe A



Equipe B



Equipe débutant



Equipe Poussins

Le Réveillon



Le Loto



Infos Pratiques - Passeports



Nouvelle procédure de délivrance des passeports dans le cadre du déploiement des passeports électroniques.

1. Présentation du passeport biométrique :

Le décret n° 2008-426 du 30 avril 2008 a institué le passeport biométrique en application d'un règlement communautaire du 13 décembre 2004 prévoyant que la France délivrera au plus tard, à compter du 28 juin 2009, ce titre.

Le passeport biométrique intègre une puce comme dans le passeport électronique actuellement délivré, qui contient désormais, outre l'état civil du demandeur, la photo numérisée et deux empreintes digitales du porteur du titre (en principe, les 2 index mais 8 doigts seront scannés lors de la demande).

Les empreintes digitales des enfants de moins de 6 ans ne seront cependant pas prises en France (cette limite a été fixée à 12 ans par l'Union Européenne).

La seule différence permettant de différencier à l'œil nu un passeport biométrique d'un passeport électronique se situe au niveau de la couverture. Si le mot « passeport » est souligné, il s'agit d'un biométrique.

2. Déploiement du dispositif :

Dans le cadre du lancement de ce dispositif, le Ministre de l'Intérieur, de l'Outre Mer et des Collectivités Territoriales a décidé d'équiper 2 000 communes de stations d'enregistrement des données personnelles. Cet équipement permet d'effectuer les prises d'empreintes et les photographies des demandeurs sans tirage papier.

Pour la Meurthe-et-Moselle, 34 stations ont été affectées et réparties, avec leur accord, sur 20 communes dont DIEULOUARD, NOMENY et PONT-A-MOUSSON pour notre secteur.

La délivrance du passeport biométrique en Meurthe-et-Moselle débutera le mercredi 6 mai 2009.

3. Procédure pour les usagers et leurs services administratifs :

Les 20 communes d'accueil recevront les demandes des usagers quelque soit leur lieu de domicile ou de résidence sur le territoire, numériseront les documents nécessaires après s'être assurées de la complétude du dossier, prendront les 8 empreintes digitales du demandeur, voire sa photographie, et remettront le titre une fois fabriqué au demandeur dans le délai de quinzaine.

En effet, le retrait du passeport ne pourra s'effectuer qu'auprès de la Mairie ou le dossier de demande aura été déposé ; les empreintes digitales étant à nouveau prises lors de la remise du titre. Il n'y aura donc plus de procuration possible.

Lorsqu'il sera impossible de recueillir les empreintes digitales des 8 doigts, un passeport temporaire valable 1 an pourra être délivré.

Les services communaux devront être particulièrement vigilants sur la détection de la fraude documentaire car les dossiers arriveront sous forme dématérialisée en préfecture, rendant cette détection très difficile.

Seule la préfecture sera équipée du dispositif permettant de recevoir les demandes numérisées en provenance des mairies, de les contrôler, de valider les dossiers et de donner l'ordre de production à l'imprimerie nationale. Les sous-préfectures n'interviennent donc plus dans la délivrance des passeports.

Les tarifs applicables aux passeports depuis le 1er janvier 2009 demeurent inchangés pour les passeports biométriques si l'utilisateur apporte 2 photographies d'identité de format 35 X 45 mm identiques, de préférence en couleur sur fond bleu ou gris clair, de moins de 6 mois et parfaitement ressemblantes, le représentant de face et tête nue, visage dégagé.

- 88 euros pour un adulte ;
- 44 euros pour un mineur de 15 ans et plus ;
- 19 euros pour un mineur de moins de 15 ans.

Par contre, si l'utilisateur se rend dans une des communes ayant opté pour la prise photographique et demande à ce qu'une photo soit prise directement par la station d'enregistrement, il devra s'acquitter de :

- 89 euros pour un adulte ;
- 45 euros pour un mineur de 15 ans et plus ;
- 20 euros pour un mineur de moins de 15 ans.

Aucun cliché ne lui sera remis.

4. Cartes d'identité et passeport urgent :

Les demandes de cartes nationales d'identité restent instruites selon la procédure actuellement en cours par l'ensemble des mairies du département en fonction du lieu de résidence ou de domicile du demandeur.

La vérification et la validation des dossiers se font par la préfecture et les sous-préfectures.

Par ailleurs, à partir du 6 mai 2009, seule la préfecture délivrera les passeports de mission à l'usage des militaires.

Pour les passeports dits urgents, c'est-à-dire motivés par des circonstances exceptionnelles ou graves (raisons professionnelles, décès d'un membre de la famille proche...) qu'il appartient à mes services d'apprécier, seules la préfecture et la sous-préfecture de Briey peuvent les délivrer.

Ces passeports, de couleur verte comme ceux délivrés par les consulats de France à l'étranger, sont valables un an et le droit de timbre est de 30 euros.

Le CCAS

Cette année, 66 colis ont été distribués pour le retour des cloches venues de Rome. Nous espérons que ces présents ont pu faire le bonheur de nos aînés et contribuer à leur faire passer de bonnes fêtes de Pâques.

Les agents de l'Etablissement Français du Don du Sang ont été ravis de la collecte effectuée en début d'année devant la mairie. L'opération sera donc renouvelée cet été. Un avis sera publié pour



annoncer l'arrivée du camion. Nous remercions tous les donateurs et comptons sur eux lors de la prochaine représentation.



Nombreuses cette année encore les personnes venues se recueillir au monument aux Morts pour le cessez-le-feu du 19 mars 1962 près de huit ans de guerre en Algérie.

Un pot a clôturé cette cérémonie.

Le Comité des Fêtes

Le Comité des Fêtes a organisé, le 15 Mars dernier, son premier Thé Dansant. Tout au long de cet après-midi, une cinquantaine de danseurs se sont relayés sur la piste de danse. Certains seront peut-être de nouveau avec nous, le 21 Juin, à partir de 19H pour fêter en dansant la Fête de la musique. Nous vous rappelons que nous organisons le 26/09/09, un Loto et vous espérons nombreux à tenter votre chance pour gagner le gros lot.



Règlement intérieur des déchetteries de Dieulouard et de Pont-à-Mousson

ARTICLE 1 : DEFINITION DES DECHETTERIES

Les déchetteries de Dieulouard et de Pont-à-Mousson sont des espaces clos et “ gardiennés ” où les particuliers, les commerçants qui résident dans les communes adhérentes au syndicat mixte et les services communaux des collectivités adhérentes, peuvent venir déposer les déchets qui ne sont pas collectés dans les circuits habituels de ramassage des ordures ménagères. Un tri effectué sur site par l’usager lui-même sous l’autorité du gardien permet la revalorisation de certains matériaux.

ARTICLE 2 : ROLE DES DECHETTERIES

La mise en place de ces déchetteries répond principalement aux objectifs suivants :

- Permettre à la population et aux artisans et commerçants d’évacuer leurs déchets encombrants dans de bonnes conditions,
- Supprimer les dépôts sauvages,
- Economiser les matières premières en permettant le recyclage maximum de déchets tels que les ferrailles, les huiles moteurs, les verres, les papiers – cartons, etc ...

ARTICLE 3 : HORAIRES D’OUVERTURE

1. pour les particuliers

FERMETURE LES JOURS FERIES,

JOURS	HORAIRES D’ÉTÉ (1er avril au 31 octobre)	HORAIRES D’HIVER (1er novembre au 31 mars)
LUNDI, MARDI, MERCREDI, JEUDI et VENDREDI	10h00 à 12h00 14h30 à 19h30	10h00 à 12h00 13h00 à 18h00
SAMEDI	9h00 à 12h00 et 14h30 à 17h30	9h00 à 12h00 et 14h30 à 17h30
DIMANCHE	9h00 à 12h00	9h00 à 12h00

LE MARDI A PONT A MOUSSON ET LE JEUDI A DIEULOUARD

2. pour les artisans et commerçants

FERMETURE LES JOURS FERIES,

JOURS	HORAIRES D’ÉTÉ (1er avril au 31 octobre)	HORAIRES D’HIVER (1er novembre au 31 mars)
LUNDI, MARDI, MERCREDI et JEUDI	10h00 à 12h00	10h00 à 12h00

LE MARDI A PONT A MOUSSON ET LE JEUDI A DIEULOUARD

3. pour les collectivités adhérentes

FERMETURE LES JOURS FERIES,

JOURS	HORAIRES D’ÉTÉ (1er avril au 31 octobre)	HORAIRES D’HIVER (1er novembre au 31 mars)
LUNDI, MARDI, MERCREDI et JEUDI	10h00 à 12h00 14h30 à 19h30	10h00 à 12h00 13h00 à 18h00

LE MARDI A PONT A MOUSSON ET LE JEUDI A DIEULOUARD

Les déchets acceptés sur les déchetteries seront composés des catégories suivantes :

- Aérosols de produits dangereux (à l'exclusion des artisans et commerçants)
- Batteries
- Bois
- Bouteilles ayant contenu des produits chimiques (à l'exclusion des artisans et commerçants)
- Cartons
- Cartouches d'encre
- DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques)
- Déchets encombrants
- Déchets verts (jardinage, tonte)
- Ferraille et métaux non ferreux
- Gravats : briques, tuiles, pierre, béton
- Huile moteur
- Huile végétale
- Papiers (revues, journaux, magazines)
- Peintures et solvants (à l'exclusion des artisans et commerçants)
- Piles
- Produits de jardinage (à l'exclusion des artisans et commerçants)
- Radiographies médicales
- Terre
- Verre

ARTICLE 5 : DECHETS INTERDITS

Sont interdits sur les " déchetteries ", les déchets autres que ceux cités ci-dessus, et notamment :

- les déchets entiers de voiture,
- les ordures ménagères,
- les cadavres d'animaux,
- les déchets anatomiques infectieux et tous déchets d'activité médicale,
- les produits toxiques dangereux, corrosifs ou explosifs à l'exception des batteries, peintures et solvants,
- les pneumatiques, car ceux-ci nécessitent un traite-

ment très spécifique,

- les médicaments à ramener aux pharmaciens (filière CYCLAMED).

Cette liste n'est pas limitative. Le prestataire pourra de sa propre initiative refuser tout dépôt qui risquerait, de par sa nature ou ses dimensions, de présenter un risque particulier. Dans ce cas, il est tenu d'en avvertir la collectivité dans les meilleurs délais.

ARTICLE 6 : LIMITATION DE L'ACCES AUX DECHETTERIES

Les déchetteries sont des lieux dont l'accès est réglementé et donc restreint :

- Seront admis sur les sites les particuliers et les artisans et commerçants des communes membres du Syndicat Mixte, ainsi que lesdites communes. Toute autre personne publique ou privée sera refusée, sauf autorisation particulière.
- Les artisans et commerçants ne sont pas autorisés à déposer des déchets en dehors des horaires spécifiés à l'article 3.2 « HORAIRES D'OUVERTURE POUR LES ARTISANS ET COMMERCANTS » et doivent être munis de tickets de déchetterie.
- Les collectivités adhérentes ne sont pas autorisées à déposer des déchets en dehors des horaires spécifiés à l'article 3.3 « HORAIRES D'OUVERTURE POUR LES COLLECTIVITES ADHERENTES ».
- Les dits usagers peuvent utiliser les véhicules suivants en semaine :
 - « véhicules légers (voiture),
 - « véhicules légers attelés d'une remorque,
 - « véhicules utilitaires d'un PTAC maximum de 3.5 T non attelés.L'accès des déchetteries étant limité aux seuls véhicules de moins de 1,80 mètres le week-end.
- Les apports ne peuvent excéder 2 m³ par jour par usager.

ARTICLE 7 : PRIX DE LA DECHETTERIE POUR LES ARTISANS ET LES COMMERCANTS :

Végétaux	25 Euros/m ²	DIB	25 Euros/m ²
Carton	25 Euros/m ²	Gravats	40 Euros/m ²

Les tickets de déchetteries sont mis en vente par le Syndicat Mixte de Gestion des Déchetteries et Points tri des Secteurs de Pont à Mousson.

Les artisans et commerçants doivent fournir au gardien de la déchetterie les tickets correspondant aux déchets qu'ils déposent (type de déchets et volume).

ARTICLE 8 : STATIONNEMENT DES VEHICULES DES USAGERS

Le stationnement des véhicules des usagers du parc n'est autorisé que sur les places de parking prévues à cet effet ou sur le quai surélevé pour le déversement des déchets dans les conteneurs.

Les usagers devront quitter la plate-forme surélevée dès le déchargement terminé afin d'éviter tout encombrement sur le site, en se conformant au sens de circulation.

ARTICLE 9 : COMPORTEMENT DES USAGERS

L'accès aux " déchetteries " et notamment les opérations de déversement dans les conteneurs, les manœuvres automobiles se font aux risques et périls des usagers.

Les usagers doivent :

- Présenter une carte grise ou tout autre document justifiant leur domiciliation dans une des communes adhérentes du syndicat mixte ;
- Respecter les règles de circulation sur le site (arrêt à l'entrée, limitation de vitesse, sens de rotation)
- Respecter les instructions du gardien ;
- Ne pas descendre dans les conteneurs lors du déversement des déchets ;
- Nettoyer leur emplacement en fin de vidange ;
- Ne pas fumer près des stocks de matériaux, objets ou produits inflammables.

ARTICLE 10 : SEPARATION DES MATERIAUX RECYCLABLES

Il est demandé aux utilisateurs de séparer les matériaux recyclables ou réutilisables et de les déposer

dans les conteneurs ou casiers réservés à cet effet. Les huiles seront versées dans les cuves correspondantes.

ARTICLE 11 : GARDIENNAGE ET ACCUEIL DES UTILISATEURS

Le gardien est chargé :

- D'assurer l'ouverture et la fermeture du parc,
- De veiller à la bonne tenue de celui-ci,
- De veiller à une bonne sélection des matériaux,
- D'informer les utilisateurs,
- De tenir à jour les différents registres,
- D'entretenir le site et le local du gardien ainsi que les espaces verts,
- D'assurer le contrôle des utilisateurs.

ARTICLE 12 : INTERDICTION

Sur les déchetteries, sont interdits :

- les pourboires,
- toute livraison de déchets interdits tels que définis à l'article 5,
- toute action de " chiffonnage " dans les conteneurs situés à l'intérieur des centres,
- ou de manière générale, toute action visant à entraver le bon fonctionnement de la déchetterie.



CALENDRIERS DES ACTIVITÉS À VENIR

- Dimanche 7 juin : challenge René Voigny du FC Atton
- Dimanche 21 juin : fête de la musique et repas de village
- Du lundi 6 au vendredi 31 juillet : Centre d'Accueil de loisirs de Familles Rurales
- Dimanche 12 juillet : concours de pétanque du FC Atton
- Mardi 14 juillet : méchoui du FC Atton
- Dimanche 23 août : challenge Damien Boffin du FC Atton
- Du samedi 29 au lundi 31 août : fête patronale et concours de quilles du FC Atton
- Dimanche 30 août : brocante vide-greniers de Familles Rurales
- Samedi 26 septembre : soirée loto du Comité des Fêtes
- Samedi 31 octobre : défilé d'Halloween de Familles Rurales
- Mercredi 11 novembre : dépôt de gerbe au monument aux morts
- Dimanche 15 novembre : repas dansant des Aînés du CCAS
- Dimanche 29 novembre : après-midi de la Saint-Nicolas par le Comité des Fêtes
- Samedi 5 décembre : soirée loto du FC Atton
- Jeudi 31 décembre : réveillon de la Saint-Sylvestre du FC Atton

Un cabinet médical à Atton.

Depuis le vendredi 29 mai, un cabinet médical est installé à Atton au lotissement des Sorbiers, au 28 rue Abbé Pierre. Le Maire et le Conseil Municipal souhaitent la bienvenue au docteur Myriam Dardaine, médecin généraliste.

Consultations sur Rendez-Vous :

de 8 h 30 à 11 h le lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi

de 15 h à 19 h le lundi, mardi, mercredi et vendredi

visites à domicile si justifiées. Appeler avant midi au 03.83.80.36.62.

Medigarde 54 la nuit et le week-end au 08.20.33.20.20.





Mairie de Atton

Adresse postale :
1 rue des Dames
54700 ATTON
France

Numéro de Téléphone :
03.83.82.11.72 +33.383.821.172

Numéro de Fax :
03.83.81.11.14 +33.383.811.114

Adresse E-Mail : mairie.atton@wanadoo.fr



Horaire d'ouverture :

Le Lundi : de 14h00 à 19h00

Le Mardi : de 8h00 à 12h00

Le Mercredi : de 9h00 à 12h00

Du Jeudi au Vendredi : de 8h00 à 12h00

Le Samedi : de 9h00 à 12h00

Ont participé à la réalisation de ce bulletin :

Directeur de la publication : Gérard LIGER

Rédaction Photos, relecture :
P. MAHAUT, D. JACQUEMIN, M. GUERZONI, E. MARCHAL, P. MORIN,
T. ROYER, G. BENOIT, J.L. GEOFFROY, N. MOTTON

Secrétariat : A. LANSALLE

Conception, mise en page, impression : A2DV Numérique 03 82 82 53 10

Diffusion : Mairie d'ATTON